



Communiqué de presse conjoint

Sauver les lions : l'Afrique prête à aller de l'avant

La première réunion des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique sous la houlette de la CITES et de la CMS débouche sur des résultats constructifs à l'aube de la CoP17 de la CITES et de la COP 12 de la CMS

Entebbe, Ouganda, 1^{er} juin 2016 – Un élan historique a permis aux représentants de 28 États de l'aire de répartition du lion d'Afrique d'aboutir à un large accord pour garantir la survie de cette espèce emblématique dans la nature partout en Afrique.

Ce consensus à l'échelle du continent sur la conservation, la gestion et la restauration du lion (*Panthera leo*) et de son habitat en Afrique a vu le jour lors d'une réunion accueillie par le Gouvernement ougandais et organisée conjointement par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) les 30 et 31 mai derniers à Entebbe.

Selon la Liste rouge 2015 de l'UICN, les populations de lions d'Afrique ont enregistré un déclin général de 43% entre 1993 et 2014. Bien que les populations aient augmenté de 12% au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe pendant cette même période grâce à une bonne gestion des espèces sauvages, les autres sous-populations dans le reste de l'Afrique ont reculé de 60%.

« Nous sommes fiers d'avoir pu accueillir cette réunion importante pour le lion d'Afrique, organisée sous la houlette de la CMS et de la CITES, et nous nous félicitons de ses résultats. Les mesures adoptées à Entebbe sont des pas importants dans la bonne direction, et l'Ouganda est prêt à coopérer avec les autres États de l'aire de répartition afin de promouvoir et renforcer les efforts déployés dans l'ensemble de l'Afrique en faveur de la conservation », a déclaré S.E. Maria Mutagamba, Ministre ougandaise du tourisme, de la nature et des antiquités.

Le communiqué final diffusé à l'issue de cette réunion intergouvernementale de deux jours révèle le consensus qui unit les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique sur l'importance de la conservation des lions sur l'ensemble du continent et identifie un certain nombre de mesures pratiques.

On peut notamment citer : la participation des communautés locales aux activités de conservation et au partage des avantages, l'atténuation des conflits entre les hommes et les lions, et du massacre ou de l'empoisonnement des lions perpétrés à titre de représailles par les éleveurs de bovins et les agriculteurs, l'amélioration de la gestion des aires protégées au profit des lions et la restauration de la connectivité entre des populations de lions fragmentées. Les pays sont aussi tombés d'accord sur la nécessité d'enquêter davantage sur le commerce illicite d'os et d'autres parties du lion, l'introduction de pratiques

d'utilisation des terres fondées sur l'écosystème et la nature et la nécessité de renforcer la collaboration transfrontalière pour remédier à la situation des lions d'Afrique.

« Les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique partagent un objectif commun visant à assurer la survie des lions dans la nature. Il y a accord sur les menaces et, à quelques exceptions près, sur la voie à suivre. La CITES et la CMS sont ravies d'offrir leur soutien aux États de l'aire de répartition pour les aider à atteindre leur objectif, avec un appui scientifique vigoureux de la part de l'UICN », a déclaré John E. Scanlon, Secrétaire général de la CITES.

Un consensus soigneusement élaboré sur la chasse aux trophées a également vu le jour à Entebbe, selon lequel tous les États de l'aire de répartition du lion présents se sont accordés pour affirmer que la chasse aux trophées de lions, si elle est bien gérée, est un bon outil de conservation qui ne devrait pas être menacé par la CITES ou la CMS. Dans leur communiqué, les 28 États de l'aire de répartition « ont affirmé que la chasse aux trophées avait des avantages et contribuait même dans certains pays à la conservation des populations de lions, lorsqu'elle se fondait sur des quotas établis scientifiquement, tenant compte de la position sociale, de l'âge et du sexe de l'animal ».

La perte et la dégradation de l'habitat sont la menace principale qui pèse sur les lions d'Afrique en raison des établissements humains qui empiètent sur l'habitat du lion. La diminution du nombre de proies à la suite du braconnage pour la viande de brousse, un abattage aveugle et le bétail sont les autres causes principales du déclin. Par ailleurs, le commerce illicite de parties de lions à des fins médicinales est préoccupant, et des améliorations de la gestion de la chasse aux trophées ont été recommandées.

« Les fortes diminutions des populations de lions au cours de la dernière décennie révèlent qu'il est urgent de s'attaquer aux pressions qui pèsent sur cette espèce majestueuse. Le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les pays des lions en Afrique grâce à des ateliers comme celui qui a été organisé par la CMS et la CITES à Entebbe est essentiel pour atteindre ce but, » a déclaré Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS.

La CMS et la CITES sont toutes deux guidées par leur mandat respectif en ce qui concerne la lutte contre les menaces qui pèsent sur le lion d'Afrique.

Lors de la prochaine Conférence des Parties (CoP17) à la CITES qui se tiendra cette année en Afrique du Sud, une proposition sera examinée sur une meilleure protection grâce au transfert du lion d'Afrique de l'Annexe II à l'Annexe I. Par ailleurs, divers aspects du commerce et de la gestion des lions seront abordés à la CoP17, notamment des directives sur une chasse au trophée durable et leur application.

La CMS de son côté applique une décision prise à la COP11 visant à promouvoir la conservation du lion en Afrique et à faciliter une inscription à l'Annexe II de la CMS lors de la COP12, qui se déroulera du 22-28 octobre 2017 à Manille.

« La réunion d'Entebbe a été remarquablement constructive, et a contribué à faire se rencontrer pour la première fois les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique pour délibérer sur le sort de cette espèce. Elle a démontré que la conjugaison des efforts locaux et régionaux, ainsi qu'une réglementation du commerce international par la CITES et une coopération renforcée grâce à la CMS, peuvent promouvoir la conservation de l'espèce et de ses habitats. Les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique prient la CITES, la CMS et les autres partenaires de soutenir leurs efforts en faveur de la conservation et de la

restauration de cette espèce emblématique sur l'ensemble du continent, » a ajouté M. George Owoyesigire, Commissaire adjoint pour la Conservation de la nature au Ministère ougandais du tourisme, de la nature et des antiquités, qui présidait la réunion tenue à Entebbe du 30 au 31 juin 2016.

La réunion d'Entebbe a été rendue possible grâce au soutien financier des gouvernements de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. C'est également la première fois que la CITES et la CMS organisent conjointement une telle réunion.

Note aux rédacteurs: Pour plus d'informations, veuillez contacter Liu Yuan au +41 22 917 8130 ou yuan.liu@cites.org.

Au sujet de la CITES

Avec 182 États membres, la CITES reste l'un des instruments les plus puissants au monde pour la conservation de la biodiversité par la réglementation du commerce de la faune et de la flore sauvages. Des milliers d'espèces font l'objet d'un commerce international et sont utilisées par l'homme dans sa vie quotidienne pour se nourrir, se loger, se soigner, ainsi que pour l'écotourisme, les cosmétiques ou la mode.

La CITES réglemente le commerce international de près de 35 000 espèces de plantes et d'animaux, y compris de leurs parties et produits, assurant leur survie dans la nature au bénéfice tant des populations locales qui conservent ainsi leurs moyens de subsistance que de l'environnement mondial. Le système de permis CITES a pour but de veiller à ce que le commerce international des espèces inscrites aux annexes CITES soit durable, légal et traçable.

La CITES a été adoptée à Washington D.C. le 3 mars 1973.